



Révision du POS
Elaboration du PLU

Plan des servitudes

Janvier 2014



Dossier d'approbation

1/6000

210, rue Alexis de Tocqueville
ZAC du Bois Jugan
50000 Saint-Lô
Tel : 02 33 75 63 52
Email : contact@planis.fr

Servitudes applicables sur la commune de Fermanville

A5 - Servitudes pour la pose des canalisations publiques d'eau (potable) et d'assainissement (eaux usées ou pluviales)

AC1 - Servitudes de protection des Monuments Historiques Inscrits ou Classés

* Monument historique
Périmètres de protection autour d'un Monument Historique

EL9 - Servitude de passage des piétons sur le littoral

Sentier ouvert au titre de la servitude
Sentier ouvert sur autres terrains publics
Linéaire du littoral inaccessible
Linéaire de sentier à étudier ou accessible à court terme

PT1 - Servitude de protection des centres de réception radioélectriques contre les perturbations électromagnétiques

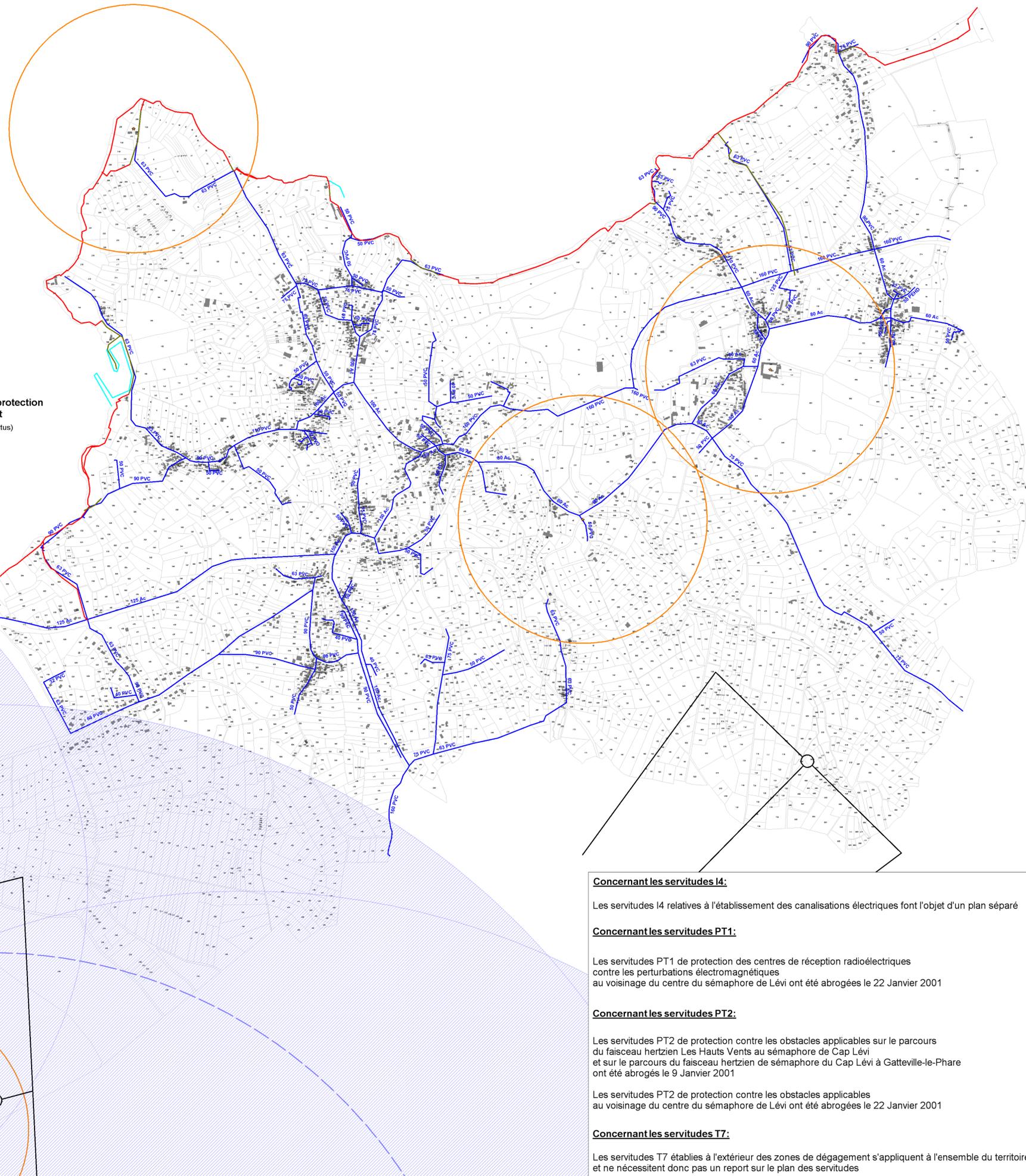
- Station hertzienne de Maupertus-sur-Mer/Pointe du Brick (Tourlaville-Maupertus-sur-Mer) (centre de 2ème catégorie)
- Station hertzienne de Gonnevillle (Cherbourg-Maupertus) (centre de 1ère catégorie)
Zone de garde (500 mètres/1 000 mètres)
Zone de protection (1 500 mètres/3 000 mètres)

PT2 - Servitudes relatives aux transmissions radioélectriques concernant la protection contre les obstacles de centres d'émission et de réception exploités par l'Etat

Zone de protection de 2 000 mètres autour du centre d'émission de Gonnevillle (Cherbourg-Maupertus)

T4 et T5 - Servitudes aéronautiques instituées pour la protection de la circulaire aérienne et Servitude de dégagement

Aérodrome de Cherbourg-Maupertus



Concernant les servitudes I4:
Les servitudes I4 relatives à l'établissement des canalisations électriques font l'objet d'un plan séparé

Concernant les servitudes PT1:
Les servitudes PT1 de protection des centres de réception radioélectriques contre les perturbations électromagnétiques au voisinage du centre du sémaphore de Lévi ont été abrogées le 22 Janvier 2001

Concernant les servitudes PT2:
Les servitudes PT2 de protection contre les obstacles applicables sur le parcours du faisceau hertzien Les Hauts Vents au sémaphore de Cap Lévi et sur le parcours du faisceau hertzien de sémaphore du Cap Lévi à Gatteville-le-Phare ont été abrogés le 9 Janvier 2001
Les servitudes PT2 de protection contre les obstacles applicables au voisinage du centre du sémaphore de Lévi ont été abrogées le 22 Janvier 2001

Concernant les servitudes T7:
Les servitudes T7 établies à l'extérieur des zones de dégagement s'appliquent à l'ensemble du territoire communal et ne nécessitent donc pas un report sur le plan des servitudes